N° 1074. — IVme Année. 5ct Le Numéro. 5ct Mercredi 25 Juin 1884.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à la Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux, 1, Rue du Marché, 1.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imprimerie Courvoisier, rue du Marché, 1 Chaux-de-Fonds et rue du Collège, 309, Locle.

Arrivée de | 1er Juin 1884 | GARE DE CHAUX-DE-FONDS | 1er Juin 1884 | Départ pour

GARES	M.	M.	M.	S.	S.	S.	S.
Locle . . .	4 55	7 —	9 15	1 42	3 17	5 42	8 42
Neuchâtel.	7 10	—	9 48	1 52	—	5 52	10 09
Genève . .	—	—	—	1 52	—	5 52	10 09
Bienne . . .	8 42	—	11 47	2 20	—	5 27	10 32
Berne . . .	—	—	11 47	2 20	—	5 27	10 32

Dimanche et fêtes : Dép. de Sonceboz 6.02 s. arr. 8.05.

GARES	M.	M.	M.	M.	S.	S.	S.
Locle . . .	6 —	7 20	10 04	11 54	2 34	6 02	10 39
Neuchâtel.	5 12	—	9 25	1 52	—	5 52	8 52
Genève . .	5 12	—	9 25	1 52	—	—	—
Bienne . . .	5 —	7 10	10 —	—	3 28	6 50	—
Berne . . .	5 —	7 10	10 —	—	3 28	6 50	—

Dimanche et fêtes : Départ midi ; arr. Sonceboz 1.38.

PRIX D'ABONNEMENT : franco pour la Suisse 1 an, fr. 10; 6 mois, fr. 5»50; 3 mois, fr. 3.
Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES

10 ct. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— MARDI 24 JUIN 1884 —

Chaux-de-Fonds.

La Prévoyante. — Assemblée générale, mercredi 25, à 8 h. du soir, au Temple français.

Orchestre du Théâtre. — Assemblée, mercredi 25, à 8 ½ h. du soir, au Foyer du Casino.

Place de la Gare. — Musée anatomique de Ph. Leilich, ouvert de 9 h. du matin à 10 h. du soir. — Pour dames, mercredi, de 2 à 5 h. après-midi.

Armes-Réunies. — Sommertheater. — Direktion, C. Heuberger. — Mercredi 25, à 8 ½ h. du soir. Représentation musicale et théâtrale. (Voir aux annonces.)

Chambres fédérales.

(Correspondance particulière de *l'Impartial.*)

Berne, 23 juin 1884.

Au Conseil national, l'interminable discussion sur la révision de la Constitution fédérale a suivi son cours sans de nouveau aboutir à aucun résultat.

Ce n'est que demain qu'aura enfin lieu la votation.

En attendant, la séance de ce jour a eu un intérêt tout particulier, grâce aux éminents orateurs qui se sont fait entendre.

Pendant une bonne heure, M. Ruchonnet a réussi à captiver l'attention des nombreux auditeurs — car, outre les députés, les tribunes étaient bondées de monde — sauf pourtant, il faut bien le dire à sa confusion, de celle de M. von Büren qui tout le temps du discours a lu et relu son *Bund* sans respect pour la bienséance que respecta pourtant la droite ultramontaine.

Des bravos, chose rare, couvrirent les paroles de l'orateur qui fut immédiatement suivi par M. Welti, qui parla longuement aussi.

Ces deux honorables magistrats cherchent à faire adopter par le Conseil la proposition du Conseil fédéral sur la question. De l'avis de beaucoup, c'est la plus rationnelle; aussi puisse-t-elle passer.

Au Conseil des Etats, la discussion a été de peu d'importance à voir son ordre du jour de demain qui est en tout semblable à celui de la séance d'aujourd'hui.

Chronique Suisse.

Les Genevois à Turin. — Dimanche, la Société de musique l'*Harmonie nautique,* de Genève, est arrivée à Turin. Voici à ce sujet une dépêche publiée dans *Le Soir* d'hier :

« *Turin, 23 juin.* — Une réception splendide a été faite à l'Harmonie Nautique. Foule énorme et enthousiaste. Le concert a obtenu une réussite complète. Tous les morceaux bissés. Le succès et les acclamations dépassent tout ce que nous pouvions désirer. Demain soir, réception au Cercle suisse. »

Excursion militaire. — Les officiers de l'école centrale n° IV sont arrivés à Lausanne samedi et sont rentrés chez eux dimanche matin.

Samedi soir, réunion avec les officiers de Lausanne et du bataillon de recrues, à Beau-Séjour. Le cercle avait fort obligeamment mis sa grande salle à leur disposition. La Municipalité de Lausanne avait offert quelques bouteilles d'un excellent Dézaley. La fanfare du bataillon de recrues jouait sur la terrasse.

Des discours ont été prononcés dans les trois langues de la Confédération.

Nouvelles étrangères.

France. — *Le choléra à Toulon.* — On télégraphie au *Lyon républicain :*

« Toulon, 22 juin.

« Je ne vous ai rien télégraphié jusqu'à maintenant sur le choléra, pour un motif que vous comprendrez ; mais le maire ayant convoqué aujourd'hui la presse pour exposer la situation, voici la vérité :

» Dix-huit cas déclarés à cette heure ont été suivis de mort, dont douze aujourd'hui.

» Le fléau frappe partout : la ville, le faubourg de la Marine, la caserne, le Lycée.

» On croit que c'est la *Sarthe,* revenant du Tonkin, qui a propagé le fléau ; mais rien ne le prouve, et le préfet maritime dément cette version.

» Le Lycée, les écoles et les hospices ont été licenciés. Toutes les mesures sont prises. »

Italie. — Une explosion terrible s'est produite à la poudrière de Pontremoli, en Toscane.

Trente personnes ont été tuées et dix-sept blessées grièvement. On n'a pas d'autres détails.

Russie. — Des troubles antisémitiques, beaucoup plus sérieux que tous ceux qui ont eu lieu récemment, ont éclaté vendredi dernier dans la petite ville de Kuniavino près de Nijni-Novgorod ; environ 3000 ouvriers et paysans ont attaqué la population juive de la ville. Les Juifs se sont défendus de leur mieux et la lutte a duré plusieurs heures. Elle a diminué d'intensité à l'approche de la nuit.

On avait envoyé chercher des troupes, mais ces dernières n'ont pu rétablir l'ordre qu'à environ onze heures du soir. Onze personnes ont été tuées et près de quarante blessées plus ou moins grièvement.

Trente maisons appartenant à des Juifs ont été mises à sac et ensuite complètement démolies.

Les autorités font tous leurs efforts pour empêcher les détails concernant cette malheureuse affaire de transpirer.

Nouvelles des Cantons.

BERNE. — Samedi après midi on a retiré de l'Aar, à Berne, un chamois vivant qui, après être un peu revenu de sa frayeur, avait l'air de se porter fort bien. On suppose que cet animal a été chassé de son troupeau par une circonstance quelconque, probablement dans la contrée du Gurnigel ; arrivé près de la ville fédérale, il entra dans l'Aar au « Staudenrain », qui longe cette rivière. S'il n'y a pas de réclamations, ce chamois sera enfermé dans le parc aux biches, à Berne.

— La Cour de cassation du tribunal cantonal bernois a cassé le jugement rendu le 25 avril dernier par le tribunal de la Neuveville, sous la présidence de M. Germiquet, touchant l'affaire des salutistes.

Le jugement définitif de la cause a été renvoyé au tribunal de Moûtier. Les frais du jugement cassé ont été mis à la charge de l'Etat.

SCHAFFHOUSE. — La fête centrale du Grütli aura lieu à Schaffhouse les 12, 13 et 14 juillet prochain. Les sections de chant, de tir et de gymnastique auront chacune leur concours. Dans l'assemblée générale, plusieurs questions sociales seront traitées.

VAUD. — Samedi matin, à 3 ½ h., quelques étudiants qui sortaient d'une réunion au Casino-Théâtre ont envahi le poste de police de Saint-François et ont engagé une lutte sérieuse avec les agents. Le brigader du poste a eu le nez cassé ; un des agents a reçu plusieurs coups de poing au visage.

Pour rétablir l'ordre, il fallut demander aide au poste central de la Palud, qui envoya cinq agents.

Il est probable que cette échauffourée donnera lieu à un procès devant le tribunal de police.

(*F. d'Avis de Lausanne.*)

Chronique neuchâteloise.

⁂ *Chronique salutiste.* — Pour la troisième fois le jury avait à statuer, samedi, sur des troubles salutistes.

Vient d'abord la fameuse affaire de Montalchez ; on se souvient qu'au mois d'avril dernier les salutistes de la Béroche avaient été assaillis et violemment maltraités alors qu'ils se rendaient à une réunion du soir.

Dix prévenus paraissaient devant le jury ; l'audition des témoins fournit de nouvelles indications qui paraissent assez importantes au procureur-général pour qu'il demande un supplément d'enquête. L'affaire est donc remise.

Le 8 du même mois, le jardin du nommé Coste, entre Serrières et Auvernier, fut envahi par un certain nombre d'individus. La salle de réunion des salutistes fut mise à sac, les fenêtres et les bancs brisés ; quelques-uns des jeunes tapageurs proposèrent même de faire un joyeux auto-da-fé. La maison fut en outre soumise à un bombardement en règle.

Le banc des accusés est occupé par trois jeunes gens de Serrières et trois d'Auvernier, les premiers défendus par M. Diacon, les autres par M. Cochard. Le procureur-général abandonne l'accusation en ce qui concerne trois des accusés, ne trouvant pas suffisantes les preuves rassemblées contre eux. Quant aux autres, les nommés F. G. et D., ils sont condamnés chacun à 5 francs d'amende et aux frais.

Les débats se sont passés dans le plus grand calme ; un public peu nombreux assistait à l'audience. Avec plaisir on constate que nous sommes enfin sortis de cette période d'agitation malsaine.

(*Suisse libérale.*)

⁂ *Neuchâtel.* — Dimanche soir, entre 10 et 11 heures, une scène de désordre a mis en émoi le Café Français, sur les quais à Neuchâtel ; un tapageur, mis à la porte du café, et rendu furieux par cette expulsion, a brisé le vitrage donnant sur le faubourg du Lac, et les éclats du verre ont atteint trois des consommateurs qui se trouvaient dans l'intérieur ; l'un d'entre eux a été blessé assez gravement à la jambe. M. le Dr Borel, appelé, a donné ses soins au blessé, qui a dû être transporté chez lui sur un brancard. L'auteur de ces actes de vandalisme a été immédiatement arrêté par la gendarmerie.

Assemblée populaire rachatiste aux Allées de Colombier.

Neuchâtel, le 23 juin 1884.

(Correspondance particulière de L'IMPARTIAL.)

(Suite et fin.)

Après les éloquentes paroles de M. Alph. Du-Pasquier, le président fait lecture d'une dépêche de Fontaines : « Le Val-de-Ruz unanime votera le Rachat. »

Puis monte à la tribune M. *Favre-Bulle,* ancien député, délégué du Locle :

« Chers concitoyens du Vignoble, j'ai été rachatiste en 1875, et aujourd'hui je le suis plus que jamais. Non, nous ne voulons pas laisser échapper une ligne qui nous a coûté *18 millions ;* nous avons été trompés en 1875 : nous ne voulons plus aujourd'hui nous y laisser prendre. Chers concitoyens, croyez-moi : le Locle est avec vous, malgré tout ce qu'on dit (bravos); le pays tout entier a un grand intérêt à reprendre la ligne du Jura-Industriel. — En 1875, Neuchâtel et le Vignoble étaient contre le Rachat, aujourd'hui il n'en est plus ainsi ; c'est donc une preuve que le pays avait été trompé ! Vive le Rachat du Jura-Industriel ! Vive le canton de Neuchâtel ! » (Applaudissements prolongés.)

M. *Kuchlé-Bouvier,* président du comité rachatiste allemand, parle dans sa langue maternelle et s'adresse aux confédérés de la Suisse orientale; il les invite chaleureusement à se rendre nombreux aux urnes et à déposer un vote affirmatif.

M. *Emile Henry,* président du tribunal de Boudry, député, prend aussi la parole et parle pour le Rachat. « On nous parle, a-t-il dit, de la possibilité de racheter dans 15 ans ; mais, d'ici là, que peut-il survenir ? N'est-il pas suffisant d'avoir pâti pendant 9 ans ? »

Nous regrettons de n'avoir pu saisir tout ce discours, mais la tranquillité était à ce moment un peu troublée par le départ de quelques personnes qui craignaient une ondée et par les cris des nombreux enfants dispersés aux environs.

Plus aisée à entendre est certes la voix puissante de M. *Diacon,* avocat, qui s'exprime à peu près en ces termes :

« Messieurs et chers concitoyens, je regrette pour mon compte d'avoir voté en 1875 négativement sur la question qui va vous être posée, et qui est l'occasion de notre réunion d'aujourd'hui. Oui, Messieurs, après 9 ans de souffrances, nous voulons réparer notre erreur ! (Bravos répétés.) Je regrette vivement que tous les milliers de citoyens de ce canton ne soient pas ici pour donner leur adhésion au Rachat. Tous ceux qui aiment le canton désirent qu'il n'y ait pas dans le pays division d'intérêt économique et voteront oui.

Nous sommes aujourd'hui en présence d'une de ces circonstances uniques, où nous voyons les deux grands partis politiques se réunir pour défendre la même cause.

En 1875 le *National* disait : Ne craignez pas les déficits, ne craignez pas les impôts ! et maintenant, nous lui entendons dire tout le contraire ! Mais, Messieurs et chers concitoyens, nous nous bornons à reprendre ses propres arguments : ne ferions-nous pas des sacrifices pour le pays, comme un père en fera toujours pour son enfant ? Votons oui, et que le Rachat soit le signe de l'union des diverses parties du pays au point de vue économique ! » (Bravos et applaudissements.)

Voici venir le tour de M. *D'Epagnier,* délégué du Val-de-Ruz, qui donne quelques détails sur la réunion de Fontaines et les diverses colonnes qui y opèreront leur jonction : l'une partie du Pâquier, l'autre de Savagnier et la troisième de Montmollin. « Elles font de la bonne besogne, s'écrie l'orateur ; moi, je ne sais pas faire de discours, je me borne à vous apporter un salut cordial du Val-de-Ruz unanime. Vive le Rachat ! » (Bravos.)

Enfin M. *Knapp,* professeur, délégué du Locle :

« La Montagne n'est pas du tout si antirachatiste comme le dit une certaine presse ; elle l'est même si peu qu'il n'y aura *bientôt plus au Locle que la députation qui sera antirachatiste !* (Applaudissements prolongés et rires.) Le frère *Lock* a besoin de se rapprocher plus intimement de son frère *Neuf ;* il a assez des procédés du Jura-Berne. Je ne puis ici faire autrement que de rappeler le souvenir de M. *Henri Grandjean ;* j'ai la conviction que ce grand patriote serait favorable à notre cause. Oui, chers concitoyens, lorsque le Rachat sera voté, nous pourrons le fêter, nous organiserons un train de plaisir et nous viendrons rendre visite à nos frères du Bas ! » (Bravos et longs applaudissements.)

Après ce discours bien senti, M. *Courvoisier* remercie les orateurs et les citoyens qui se sont rendus si nombreux à Colombier ; il leur donne rendez-vous aux urnes.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

Le cortège se reforme et regagne le débarcadère. Mais le premier bateau part à 6 heures ; nous laissons la colonne pour arriver à temps.

Remercions, en terminant, la Fanfare militaire de Neuchâtel, du bienveillant concours qu'elle a prêté pour la réussite de cette manifestation ; cette société de musique est digne de tous nos éloges.

Excellente journée à enregistrer, ce n'est pas de trop, car les antirachatistes se démènent de leur côté avec force. — Je crois que ce qui leur réussit le mieux, c'est de terroriser le peuple par la perspective d'une augmentation d'impôt. J'ai eu en effet l'occasion de causer avec des gens qui ne lisent pas les journaux et ne voient que les affiches ou ce qu'on leur distribue à domicile, presque tous m'ont dit : nous avons assez d'impôts à payer sans encore venir les augmenter ! — Que les rachatistes y prennent garde et emploient tous les moyens pour convaincre le peuple qu'on veut *le tromper,* et celà *au profit de quelques gros actionnaires* du Jura-Berne qui pensent *à leur bourse avant de penser au pays,* malgré tout ce qu'ils osent dire.

Ceci est un fait incontestable. — Ainsi, attention à vous tous, électeurs !

Conseil général de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds.

Séance du samedi 21 juin 1884, à 5 1/2 heures du soir.

Présidence de M. Jules Soguel, président.

21 membres sont présents.

Absents excusés : M. Donat Fer, du Conseil municipal, MM. Justin Huguenin, Auguste Imer, Albert Perret, Arnold Robert, Auguste Ribaux, Louis Rozat, Jules Rossel, Jacob Streiff, Jean Strübin, Ulysse Sandoz-Robert, Edouard Béguelin, Constant Boillat et Michel Jacky, du Conseil général.

Absents non-excusés : M. Eugène Ville, du Conseil municipal, et MM. Arnold Neukomm, Fritz Robert, C.-F. Redard, Fritz Steiner et Georges Leuba, du Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 1883 est adopté.

M. le président fait lecture d'une lettre du Comité des cadets invitant le Conseil général à assister à la revue annuelle du corps des cadets qui aura lieu le vendredi 27 juin, dès 9 heures du matin, sur la Place d'Armes.

A la suite d'explications données par M. Lehmann, cette invitation est bien accueillie, et le Conseil sera convoqué à cet effet par cartes.

L'ordre du jour appelle :

1° Rapport du Conseil municipal au sujet de la vente de l'immeuble Klentschi.

Rapporteur, M. Fritz Robert-Ducommun.

Ensuite du testament olographe de M. Fritz Klentschi, instituant comme héritier de ses biens, sauf les legs stipulés par lui dans le dit testament, le Fonds en faveur de l'Etablissement des jeunes garçons, géré par le Conseil municipal, ce dernier, après entente avec M. Ch.-Ulysse Sandoz, exécuteur testamentaire, et autorisation du Conseil d'Etat, prit possession de cette succession. Dans le but de faire la part des héritiers de M. Klentschi, il fut décidé de vendre la maison, mais de ne pas accorder l'échute au-dessous de 42,000 francs, prix d'assurance du bâtiment principal.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 75

LES KOUMIASSINE

PAR

HENRY GRÉVILLE

— Je ne comprends pas pourquoi, quand il y a douze personnes à dîner en bas, et que tu fais plumer vingt-quatre cailles, il ne nous reste plus rien à manger !

— Oh ! vingt-quatre, mon jeune comte ! vous exagérez...

— Du tout ! il y en avait vingt-quatre : je les ai comptées tantôt à l'office. Où sont les douze qu'ils n'ont pas mangées ? Tu sais, je le dirai à maman !

— Je les gardais pour demain... murmura le vieux coquin devenu tout pâle, car huit bouches au moins, autour de la table, approuvaient d'une façon muette la réclamation de Dmitri.

— Pour demain ? fit celui-ci. Tu n'as pas d'esprit, mon bonhomme ! Il fallait dire que le chat les a mangées ou que le cuisinier les a laissé brûler ! Va les chercher, nous les mangerons tout de suite. Allons, va !

Le maître d'hôtel s'exécuta, non sans maudire ce petit insolent qui fourrait son nez partout. Et voilà comment la «table des chats», — comme disait Dmitri d'après l'expression allemande qui nomme ainsi la table des enfants punis, — mangea des cailles le jour du dîner diplomatique de la comtesse Koumiassine.

Ce qui n'empêcha pas la maisonnée de partir le surlendemain matin pour la campagne.

Reproduction interdite pour les journaux n'ayant pas traité avec la Société des gens de lettres.

XXXV

Vassilissa tient tête à sa tante.

Les deux cousines ne trouvèrent pas à Koumiassina toutes les joies de l'année précédente. L'élément de la lutte était entré dans leur vie jusqu'alors monotone à force d'être paisible.

Miss Junior avait retrouvé ses anciennes habitudes : son petit café à la crême le matin, une douce sieste dans la journée et le lit de bonne heure. C'était le paradis pour elle, après les courses à pied et les longues soirées passées à faire tapisserie pendant que les jeunes filles s'amusaient au bal.

Rien, cependant, ne semblait troublé dans la routine féodale de la noble maison. La comtesse était bonne avec tout le monde, un peu distraite en parlant à Vassilissa, moins sévère pour les escapades de son fils, — moins sévère, hâtons-nous de le dire, parce qu'elle n'en avait guère connaissance, grâce à l'espace et à la vie en plein air.

Mais cette douceur même semblait pleine de périls aux deux cousines, devenues perspicaces à leurs dépens.

Du prince, pas de nouvelles. Le pauvre Chourof, revenu dans ses terres le lendemain même de l'arrivée de la comtesse, était dans une situation assez embarrassante. Les rigueurs de la terrible châtelaine lui faisaient un peu peur, pas trop, mais il avait encore une autre crainte. S'il se présentait à Koumiassina, n'aurait-il pas l'air de se targuer devant Vassilissa de son rôle de sauveur ? Et si celle-ci allait se figurer qu'elle devait l'aimer par reconnaissance !... Six mois auparavant, cela lui aurait peut-être suffi... A présent, non ! Il voulait être aimé pour lui-même et rien que pour lui-même. En vieillissant, il devenait ambitieux !

Tous les jours, vers midi, il faisait atteler pour se rendre à Koumiassina; puis, à midi et demi, craignant d'être mal reçu par la comtesse — ou trop bien reçu par Vassilissa — il ordonnait de dételer ou s'en allait dans les environs. Juin était ainsi arrivé à sa moitié sans qu'on l'eût vu. Il avait envoyé, selon l'usage, prendre des nouvelles de la comtesse dès son arrivée, et, depuis, il rôdait autour de Koumiassina sans oser y entrer. Tel Adam chassé du paradis terrestre.

Les deux jeunes filles, une après midi, en courant dans le jardin, arrivèrent devant une tente de coutil que la comtesse avait fait installer dans la partie la plus élevée du parterre. C'était une sorte d'observatoire — si un tel mot peut s'appliquer à l'asile élégant d'une femme aussi distinguée que l'était la comtesse; mais, dans son élégance, cette tente avait des portières qui pouvaient se relever à volonté de tous les côtés, et qui présentaient des points de vue aussi variés qu'enchanteurs sur toutes les parties du jardin et du parc.

Les jeunes filles, hors d'haleine, se précipitèrent dans la tente, qu'elles croyaient vide, et se laissèrent tomber en riant sur le gazon, à l'abri des chauds rayons du soleil.

— Vous courez trop, mesdemoiselles, dit derrière elles la voix pédagogique de la comtesse.

Effrayées, les délinquantes bondirent sur leurs pieds et restèrent debout, rouges de chaleur, de surprise et de confusion à la fois. Leurs joues empourprées donnaient envie de mordre à même, comme le velours d'une belle pêche mûre.

— Il est malsain de courir ainsi par la chaleur; vous pouvez vous rendre malades, continua la voix maternelle, qui s'adoucit un peu.

Zina, droite, les mains pendantes, les yeux baissés, essoufflée, respirant à peine pour cacher son essoufflement, ses cheveux bruns mêlés par la course, offrait aux regards la plus admirable silhouette de jeune fille. Tout son être souple et harmonieux semblait à peine toucher la terre, non comme les anges, mais comme Atalante, prête à reprendre sa course. Ses cils battaient avec des mouvements d'ailes; le nœud de sa ceinture froissée s'agitait imperceptiblement, soulevé par sa respiration haletante et comprimée; de fait, les pieds de la jeune insoumise frémissaient de l'envie de reprendre leur course.

(A suivre)

Ce prix ne fut atteint qu'après avoir refusé plusieurs offres inférieures et après la déclaration du Conseil municipal de se porter acquéreur lui-même pour la somme de fr. 40,000.

La ratification de cette vente par le Conseil général étant nécessaire, le Conseil municipal propose en conséquence l'adoption de l'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Municipalité de la Chaux-de-Fonds,

Arrête :

I. La promesse de vente passée entre les héritiers Klentschi-Tissot et M. Frédéric Brenet, le 17 juin 1884, pour le prix de fr. 42,000, est ratifiée.

II. Le Conseil municipal demandera la ratification de cette vente par le Conseil d'Etat.

III. Il reçoit pleins-pouvoirs pour signer l'acte définitif et donner quittance du prix de vente à l'acquéreur.

La discussion générale est ouverte sur le rapport du Conseil municipal ; — elle est close.

Les 3 articles de l'arrêté sont adoptés séparément, puis l'arrêté dans son ensemble, sans opposition.

2° Rapport du Conseil municipal concernant la question de l'éclairage au gaz. — Rapporteur M. Hans Mathys.

Par acte du 15 juin 1851, la Municipalité de la Chaux-de-Fonds a concédé le droit exclusif d'éclairer au gaz, pendant 23 ans, le village de la Chaux-de-Fonds, au citoyen Jean-Pierre-Edouard Græser, ingénieur. Le 1er septembre de la même année, ce dernier a transmis à une société anonyme d'actionnaires, sous la dénomination de « Société du Gaz pour la Chaux-de-Fonds », la concession en question. Dans le cours des travaux de construction et d'installation, les parties ont successivement apporté au contrat primitif diverses modifications importantes, et, en date du 9 octobre 1862, elles ont remplacé l'ancienne convention, avec tous ses articles additionnels, par un nouveau contrat aux termes duquel la Municipalité concédait à la Société du Gaz, jusqu'au 31 décembre 1885, le droit exclusif d'éclairer au gaz les rues et places de la Chaux-de-Fonds, ainsi que les propriétés particulières.

L'article 22 de ce contrat est ainsi conçu :

« Si, à l'expiration de cette concession, il n'était » fait aucune convention destinée à la renouveler, » la Municipalité aura le droit de faire l'acquisi- » tion des bâtiments, gazomètres, conduites, lan- » ternes et tous accessoires nécessaires pour la » fabrication et la conduite du gaz, moyennant » paiement d'une somme à déterminer par des » experts dans le cas où les parties intéressées ne » pourraient s'en entendre amiablement.

» La Municipalité devra, au moins dix-huit » mois avant la fin de la concession, se prononcer » sur son intention d'acquérir ou de ne pas ac- » quérir les immeubles et engins désignés ci- » dessus. » *(A suivre.)*

Chronique locale.

*** *Un nouveau genre d'escroquerie.* — Nous recommandons à tous les négociants, surtout aux magasins et *particulièrement* au caissier de notre théâtre, les lignes suivantes que nous empruntons à un journal biennois :

« Une dame qui, paraît-il, avait la passion du théâtre sans posséder les moyens pécuniaires de satisfaire cette passion, a inventé un procédé assez ingénieux pour suppléer à ce qui lui manquait.

» Nos lecteurs savent que samedi soir, la troupe française de M. Pascal Delagarde donnait sur le théâtre de Bienne une représentation de la *Fille du Tambour Major*. Un peu avant huit heures, une dame assez bien mise se présenta à la caisse et demanda un billet. Au moment de le payer, elle dit s'apercevoir qu'elle avait oublié son porte-monnaie ; « *mais*, ajouta-t-elle, *je suis Mme X, et je paierai.* » Le caissier, qui connaît très bien M. X, mais non pas sa femme, dit : « Cela ne fait rien ; je réclamerai à M. X, » et il remit le billet.

» Le lendemain, le caissier envoyait chez M. X réclamer le montant du billet. Qui fut bien surpris, on peut le deviner quand nous aurons dit que depuis huit jours Mme X était à la campagne, et qu'elle n'avait donc pas pu aller au théâtre le samedi soir.

» Il nous a semblé qu'un tour aussi bien imaginé méritait d'être signalé, non pour engager à l'imiter, mais du moins pour prémunir le public contre une exploitation possible. Car il est évident que la personne capable d'un subterfuge pareil pour un billet de théâtre pourrait aussi l'employer pour escroquer des marchandises dans les magasins. »

*** *Corps des Cadets.* — Nous apprenons que le Comité des cadets de notre ville, dans une de ses dernières réunions, a fixé au vendredi 27 courant, l'inspection du corps et a désigné en qualité d'inspecteurs : pour l'infanterie, M. le major Gabus ; pour l'artillerie, M. le capitaine Matthys.

Le programme de la journée a été arrêté comme suit :

9 h. du matin. Inspection du corps sur la Place d'Armes. Examen portant sur la gymnastique militaire, école de compagnie, école de bataillon.

1 h. du soir. Assemblée sur la terrasse du Collège industriel.

1 1/2 h. Départ. Exercice pratique sur le terrain objectif : Les Rochettes.

3 1/2 h. Cessation des manœuvres et collation.

5 h. Retour. *(Communiqué.)*

*** *A la gare !* — Sous ce titre nous avons relaté, dans notre dernier numéro, l'attaque à main armée qui a eu lieu, dimanche, à la gare de notre ville. Voici au sujet de notre demande d'explications celles qui nous parviennent. Le nommé R., après avoir porté un coup de couteau à un employé de la gare a été arrêté. Seulement pour éviter tout scandale, vu l'attroupement qui s'était formé sur le quai, les gendarmes ont fait passer le coupable de l'autre côté de la gare. Quant au chef de gare qui ignorait cela, il continua à réclamer l'intervention de la police et finit par téléphoner au poste de gendarmerie. Lorsque le brigadier arriva à la gare, le coupable accompagné de deux gendarmes arrivait au poste, où il a été incarcéré.

L'opinion d'un Fondateur du Jura-Industriel sur la question du Rachat. (*)

Ainsi que M. Ls-U. Ducommun-Sandoz, c'est sans aucun intérêt à sauvegarder, soit personnel, soit financier, encore moins politique, que sur cette question du Rachat du Jura-Industriel d'une actualité palpitante pour tout Neuchâtelois, je viens également témoigner de ma conviction, quoique personne ne m'ait engagé de le faire.

Je n'ai pas eu l'avantage de connaître personnellement l'honorable M. Fritz Courvoisier mais bien M. Henri Grandjean qui fut mon compagnon politique et mon ami. Je suis sûr qu'il bondirait dans sa tombe, s'il voyait encore une fois ce chemin de fer qu'il a tant aimé, produit de sacrifices Neuchatelois sans précédents, passer dans les mains d'une Compagnie qui n'est pas Neuchâteloise.

On ne manquera pas de me dire, que faisant partie il y a 10 ans de la Société d'Exploitation, M. Henri Grandjean a été alors vendeur au Jura-Berne. Mais ce qu'on peut ignorer et qu'il est bon de savoir, c'est avec quel regret il a subi les conséquences du vote de 1875 ; s'il était encore parmi nous, je ne crains pas d'affirmer que nous aurions un rachatiste de plus.

Je vois que M. L. U. Ducommun a été mal renseigné ; il n'est pas question dutout d'exploitation par la Suisse-Occidentale, et des affreuses cages à poulet qui font si peur au National.

La question d'aujourd'hui est celle-ci : reprendre nous Neuchâtelois et habitants du Canton de Neuchâtel, notre chemin de fer le Jura-Industriel.

Lorsqu'il sera question d'exploitation, nous aurons à choisir entre plusieurs Compagnies ; pour mon compte je déclare que le Jura-Berne aura de beaucoup ma préférence sur les autres, mais je le veux *locataire* et non *propriétaire*.

Dans mon opinion, on cherche à nous tromper, comme il a été évident que nous l'avons été en 1875. Si malheureusement le vote du peuple est négatif, nous aurons à regretter encore, et cette fois pendant 15 ans, de n'avoir pas, aujourd'hui comme alors, compris nos intérêts.

Des chiffres ! A quoi sert d'en faire ? Personne n'y croit plus, et pour cause. Il y a une simple affaire de jugement, s'adressant au simple bon sens de tout citoyen.

En résumé ceci : Le Jura-Industriel, en cas de rachat, ce que j'espère, sera payé ce qu'il a été vendu au Jura-Berne, plus les dépenses faites en mieux-value de la ligne.

Quant au rendement, il est *certain* qu'il n'est pas aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1875. Avec l'accroissement de nos divers centres industriels, la création des chemins de fer régionaux, l'ouverture de la ligne Besançon-Locle, qui viendront encore augmenter la circulation, ce rendement, évidemment, augmentera d'année en année.

Aussi, ne puis-je comprendre l'hésitation du oui ou du non dans la question du rachat du Jura-Industriel.

Je voterai donc le Rachat, en toute conviction d'intérêt pour mon canton, espérant que la majorité de mes concitoyens partagera cette même conviction et votera **OUI** avec moi.

H. PERREGAUX.

(*) Cette lettre est également adressée au *National suisse*.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

(BUREAU CENTRAL MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE)

au 23 juin

Le minimum existe toujours sur le nord-est de l'Allemagne et le maximum sur l'ouest de l'Europe ; 752 mm. à Riga et 768 à Valentia. La température varie peu. En France, beau temps.

Dernier Courrier.

Turin, 23 juin. — Le 2me concert de l'Harmonie nautique de Genève a eu un succès inouï. Elle a reçu un diplôme d'honneur pour excellence d'exécution et un bâton d'honneur a été offert au directeur aux acclamations de la foule.

Paris, 23 juin. — Le choléra à Toulon sévit particulièrement parmi l'infanterie de marine et les ouvriers du port.

A la suite de la mort subite d'un élève du lycée, tous les élèves ont été renvoyés dans leurs familles et tous les enfants des écoles communales et de divers hospices ont été licenciés. Des campements ont été organisés pour les équipages.

Huit mille personnes ont quitté hier Toulon, fuyant l'épidémie.

Le *Temps* constate qu'aucun transport provenant du Tonkin n'avait eu des cas de choléra dans la traversée.

M. Hérisson, ministre du commerce, a convoqué le comité d'hygiène, lequel ira à Toulon, afin de prendre toutes les mesures nécessaires. Un membre du comité est déjà parti.

Le commandant du 15e corps a télégraphié au général Campenon d'envoyer immédiatement des objets de campement, afin d'installer les troupes de Marseille et de Toulon dans les campagnes environnantes.

A Marseille, des affiches posées dans la soirée indiqueront à la population les mesures d'hygiène et de préservation que le conseil sanitaire aura présentées.

On espère que le mistral qui souffle actuellement repoussera le fléau.

Toulon, 23 juin. — Il y a eu aujourd'hui cinq décès cholériques.

Paris, 23 juin. — Une note du ministre du commerce dit qu'il résulte des informations venues de Toulon que l'épidémie n'est pas le choléra asiatique, mais le choléra sporadique qui provient d'une infection locale et non de l'importation étrangère. Il ne s'étendra donc pas au delà du foyer générateur.

Le ministre a envoyé à Toulon les docteurs Brouardel et Proust pour prendre les mesures nécessaires. Ils arriveront demain matin à Toulon.

Choses et autres.

Petite correspondance télégraphique entre deux jeunes mariés :

« Envoie-moi vingt louis pour m'acheter une robe. — Berthe.

» P. S. — J'ai oublié de t'envoyer toutes mes tendresses.

« Ta petite femme chérie. — B. »

Réponse du mari :

» Ma chère Berthe,

» Je t'envoie toutes mes tendresses.

» Ton mari, Gontran.

» P. S. — J'a oublié de te dire qu'il m'était impossible de t'envoyer les vingt louis. — G. »

Sommertheater in Chaux-de-Fonds

Grande Salle des Armes-Réunies

Direktion: **Carl Heuberger.**

Unter gefälliger Mitwirkung des

SEXTUOR INSTRUMENTAL

Mittwoch den 25. Juni

Adelaïde

Beethovens einzige Liebe

Schauspiel mit Gesang, von Dr Hugo.

Hierauf:

Eine vollkommene Frau.

Lustspiel von Carl Gœrlitz.

Hœfliche Einledung,

2417-1 Carl Heuberger.

Preise der Plætze:

Erster Platz: 1 Fr. — Zweiter Platz: 60 Cts.

— Anfang 8 1/2 Uhr. —

SOCIÉTÉ de TIR L'HELVÉTIE

Tir règlementaire et tombola

— Dimanche 29 Juin 1884 —

Départ à 5 1/2 heures.

Ce tir étant le **dernier** de cette année, les sociétaires n'ayant pas encore tiré aux distances 225 et 400, devront le faire le matin, l'après-midi étant spécialement consacrée au tir tombola et distance 300 mètres.

Se munir du livret de tir. 2406-2

A remettre.

Pour cause de santé, un commerce **d'épicerie** et **comestibles,** très bien achalandé, est à remettre à la Chaux-de-Fonds.

Les marchandises qui sont de 1re fraîcheur, peuvent être reprises ou laissées au choix de l'amateur. — Le magasin est dans une situation très belle, au centre de la localité, et sur un passage très fréquenté; — son agencement ainsi que son bail seraient à reprendre par l'acquéreur.

Conditions avantageuses.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'Etude du notaire Jules Soguel, rue de la Paix 19, à la Chaux-de-Fonds. 2428-3

A vendre ou à louer

de suite ou pour le 11 Novembre 1884, l'Immeuble situé rue du Vieux Cimetière 5, à la Chaux-de-Fonds. Cet immeuble comprend un rez-de chaussée et deux étages à l'usage d'ateliers. Dans le rez-de-chaussée est installée une machine à vapeur de 4 chevaux, utilisée jusqu'à ce jour par la fabrique de pendants, couronnes et anneaux Bovy. — S'adresser à la Banque Fédérale, Comptoir de Chaux-de-Fonds. 2343-3

Pour cause de double emploi on cèderait, à la Chaux-de-Fonds, un commerce de Détail, très bien établi.

Affaires annuelles, facilement susceptibles de forte augmentation, fr. 100,000. — Reprise environ fr. 30,000, avec grandes facilités de paiement, pour une personne sérieuse et bien recommandée ou pouvant fournir des garanties. — Adresser offres, par écrit, au bureau de l'Impartial. 2356-2

MEUBLES

Réparations **Sur commande**

Le soussigné a l'honneur de se recommander à l'honorable public pour les **réparations, polissage et vernissage de meubles en tous genres,** ainsi que pour la confection sur commande.

Par un travail consciencieux, une prompte exécution et des prix modiques, il espère gagner la confiance qu'il sollicite.

Christ Freiburghaus

Maison NATTER 2344-2

111, Rue Léopold Robert, 111

Une jeune fille de toute moralité cherche une place pour aider dans un petit ménage ou pour garder les enfants. — S'adresser chez Mme Paul d'Or, Demoiselle 5. 2379

Avis important.

Pour cause de départ, toutes les marchandises composant encore

le magasin de chaussures de Mme veuve Schütz, au Casino

seront vendues **au prix de facture** et **au-dessous.**

Pour activer la vente il sera accordé **5 % d'escompte** sur tous les achats.

Les personnes qui ont chez moi des chaussures réparées à retirer, sont priées de le faire jusqu'au 31 Juillet prochain, ce délai écoulé, aucune réclamation ne sera admise, il en est de même pour les personnes qui ont encore des comptes à régler chez moi; passé cette date, le soin de les faire rentrer sera remis à un agent d'affaires. Quant à celles auxquelles je pourrais devoir, ou mes employées, elles doivent s'adresser directement à moi-même.

Veuve SCHUTZ, magasin de chaussures, au Casino,

(Entrée près de la porte du théâtre.) 2375-5

Place de la Gare, Chaux-de-Fonds

Le célèbre MUSÉE d'Anatomie et des beaux Arts

de Ph. LEILICH 2439-1

est réservé **aux Dames, aujourd'hui Mercredi,** de 2 à 5 heures du soir. (Ouvert avant et après aux messieurs.) **Ph. Leilich.**

TRAVAUX **DE MAÇONNERIE** en tous genres.

PASCAL MARONI

Entrepreneur.

CIMENTAGES CANALISATIONS **Citernes,** etc.

— MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION —

Ciments: Vicat (Grenoble), Porte de France, Compagnie française, Noiraigue, etc.
Gyps de Villeneuve. -- **Sable,** petit gravier, pour jardins.
Briques, tuyaux, bassins en ciment, etc. — **Liteaux,** etc.

Tous ces articles sont de première qualité et sont livrés aux prix les plus modiques.

Planelles (carreaux en ciment)

fabriquées avec une machine du dernier système; qualité exceptionnelle tant comme solidité que comme forme et couleur. Grand choix de dessins appropriés à chaque cas particulier. — Cet article se recommande particulièrement, attendu qu'il est au moins de qualité égale aux produits des meilleures fabriques étrangères.

19, Rue du Stand, 19 2167-6

LA RÉUNION RELIGIEUSE

de la **TOURNE**

aura lieu le **Mercredi 2 Juillet,** à 9 heures du matin.

Tous les amis de l'Evangile y sont invités. 2434-3

Un homme sérieux et connaissant la localité, se recommande aux Banques, Comités de sociétés, chefs d'atelier, etc., pour faire des recouvrements, porter les cartes de convocations et en général tout ce qui se rattache à ces fonctions. — S'adresser à M. Aug. Wuilleumier, rue du Puits 19. 2411-2

BAZAR Neuchâtelois

Pour PROMOTIONS!!

Grand et beau choix de

Bijouterie
Bonneterie
Dentelles
Ganterie
Lingerie 2400-3
Rubans
Eventails, etc.

Le tout à très bas prix!

Se recommande

P. Mentha.

LISEZ!!! Attention!!!

Place du Marché et Passage du centre.

Tailleuse. Mademoiselle **Pauline Calame** rue du Progrès 82, venant de s'établir, se recommande à l'honorable public pour tout ce qui concerne son état, soit pour de l'ouvrage à la maison ou en journée.

Par un travail prompt et consciencieux, elle espère mériter la confiance quelle sollicite. — Prix modérés. 2341-1

PIERRES FINES

pour l'horlogerie

Diamant, grenat, rubis, saphir, chrysolithe, etc.

Edouard Heuer, Bienne

Dépôt chez M. **A. Chopard,** rue des Arts 25, Chaux-de-Fonds. 2275-3

BOULANGERIE SOCIALE

Chaux-de-Fonds.

Paiement du Coupon d'intérêt no 8, au Crédit mutuel ouvrier, rue de la Serre 23, du 12 au 30 Juin 1884. 2266-2

Dans une honorable famille on prendrait un **jeune enfant** en pension.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2413-2

Photographie instantanée

H. Rebmann

Parc 10, Chaux-de-Fonds, Parc 10

Récompenses à plusieurs expositions.

862-21

Une bonne servante sachant bien faire la cuisine et tous les travaux d'un ménage, cherche à se placer de suite. — S'adresser au bureau de l'Impartial 2414-2

Commis. Une personne parlant français et anglais, ayant fait pendant plusieurs années le commerce de l'horlogerie, désire entrer en qualité de commis dans une maison de commerce.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2416-2

Nourrice. Une bonne nourrice est à placer de suite.

S'adresser chez Madame Dotti, sage-femme, rue de l'Industrie 6. 2419-2

Une fille sachant bien faire un ménage et de toute confiance, cherche une place. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 2398-1

On demande un **remonteur-décotteur** assidu à son travail, pour petites pièces, cylindre, et **deux remonteurs** pour les mêmes pièces.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2432-3

Apprentie. On demande une apprentie **peintre en cadrans d'émail.** — S'adresser au bureau de l'Impartial. 2435-3

Une bonne règleuse demande une **apprentie.** — La même personne prendrait une **jeune fille** pour faire quelques commissions et s'aider au ménage.

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2437-3

Graveur. On demande un bon graveur **d'ornements.**

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2415-2

Graveur. Un bon graveur de lettres (belle anglaise) est demandé. Place à l'année. — S'adresser en personne, Place du Marché 282, Locle. 2423-2

Apprenti. Un garçon de 14 à 16 ans trouverait à se placer comme **apprenti graveur** à de favorables conditions.

A la même adresse on demande à acheter un **Lapidaire.**

S'adr. au bureau de l'Impartial. 2422-2

Apprenti. On demande un jeune homme de 14 à 15 ans et de bonne conduite, pour lui apprendre l'état de faiseur de secrets. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 2378

A louer de suite, à des personnes tranquilles, une grande chambre à deux fenêtres, non meublée, au soleil levant et indépendante, avec part à la cuisine. — S'adresser au bureau de l'Impartial. 2438-3

Chambre. A louer, à un Monsieur, une petite chambre meublée. — S'adresser chez M. Schenk, Hôtel-de-Ville 47. 2427-3

A remettre de suite une **grande chambre** non-meublée à 2 fenêtres et indépendante.

S'adresser chez Mme Zulliger, rue de Bel-Air 9 a. 2433-3

Chambre. A louer, à un ou deux messieurs de toute moralité, une chambre meublée — S'adr. chez Mme Bœsch, rue du Parc 79. 2431-3

Logement. Ensuite de circonstances imprévues on offre à louer, à 10 minutes de la gare Chaux-de-Fonds, un logement avec jardin et dépendances; on ne le remettra qu'à des personnes de toute moralité.

S'adresser à M. Jules Perret-Michelin, aux Eplatures. 2430-3

Logement. Pour St-Martin 1884, on offre à louer un joli logement de trois ou quatre pièces avec cuisine et dépendances. — S'adresser à Mme veuve Laplace, Charrière 3. 2429-3

A louer pour le 1er ou le 15 Juillet, une **chambre** à deux fenêtres, non meublée, indépendante, avec une grande alcôve, située au Nord. — S'adresser rue du Parc 43, au deuxième étage. 2418-2

Appartements. On offre à louer pour de suite et pour St-Martin 1884, plusieurs grands et petits logements à la Brasserie des Eplatures. 2424-2

Logement. On offre à louer, pour St-Martin 1884, un beau logement de 3 chambres toutes indépendantes. - S'adresser à M. Auguste Jaquet, notaire, Place Neuve 12. 2366

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à un ou deux messieurs. — S'adresser rue de la Serre 16, au deuxième étage, à droite. 2383

Un ménage de toute solvabilité et sans enfants demande à louer, pour St-Georges 1885, un **logement** de 3 ou 4 pièces, avec corridor, cuisine et dépendances, situé au soleil et au centre du village.

S'adresser C. P., case 388. 2389

On demande à acheter **un établi portatif,** un **potager** et différents meubles.

S'adresser rue du Premier Mars no 12 a, au troisième étage. 2410-2

Il a été remis aux Convers, dimanche soir, au dernier train venant de Neuchâtel, une **pièce d'or** pour fr. 1. — La réclamer, aux conditions d'usage, chez Madame veuve Allig, aux Convers. 2412-2

Perdu sur le sentier des Crêtets, une **ombrelle** noire doublée jaune.

La rapporter, contre récompense, au bureau de l'Impartial. 2404-1

Monsieur et Madame Célestin Jeanneret-Gilgen, Monsieur et Madame Georges Nagel-Jeanneret, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Julien Dubois-Jeanneret, Monsieur William Jeanneret, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur César Jeanneret, à Neuchâtel, Mademoiselle Adrienne Jeanneret, à Breslau, Messieurs Charles et Edmond Jeanneret et les familles Jeanneret, Gilgen et Pochon ont la douleur de vous annoncer la perte de leur cher fils, frère, beau-frère, petit-fils, neveu et parent,

Georges-Arnold Jeanneret

décédé à Neuchâtel, le 22 Juin 1884, à l'âge de 18 ans 10 mois, après une longue et pénible maladie.

L'enterrement aura lieu le **mercredi 25 juin,** à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire: Rue des Fausses-Brayes 15, Neuchâtel.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 2436-1